

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 5502 / 2017
APPORTANT UN COMPLEMENT A L'ARRETE N° 5500 / 2017
SUR LE DEROULEMENT DU DEFILE DU CARNAVAL DU 22 AVRIL 2017

Le Maire de la Commune de MAROLLES EN BRIE,

- **Vu** le Code de la Route et en particulier l'article R417-10,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire,
- **Vu** l'instruction du Ministre de l'Intérieur en date du 17 juillet 2016 concernant les mesures de sécurité lors des rassemblements et des manifestations,
- **Vu** la demande présentée par le CENTRE DE LOISIRS de Marolles-en-Brie,
- **Considérant** qu'un défilé de CARNAVAL doit être organisé le samedi 22 avril 2017 sur la commune et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Article complémentaire à l'arrêté N° 5500 / 2017 :

le parking du Gymnase sera réservé uniquement à la festivité du Carnaval et sera interdit à tout stationnement, le samedi 22 avril 2017, de 08 h 00 à 20 h 00.


ARTICLE 2 Les autres articles de l'arrêté N° 5500 / 2017 restent inchangés.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire de Police de Boissy Saint Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
Le Centre de Loisirs,
Monsieur le Responsable des Services Techniques,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Préfet du Val de Marne,
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs Pompiers de Villecresnes.

A Marolles-en-Brie, le 10 mars 2017


Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie



Acte à classer			
5502-2017			
1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé
<p>Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-21T17-35-20.00 (MI205175111)</p> <p>Identifiant unique de l'acte : 094-219400488-20170310-5502-2017-AR (Voir l'accusé de réception associé)</p> <p>Objet de l'acte : COMPLEMENT SUR LE DEROULEMENT DU DEVELOPPEMENT DU CARNAVAL DU 22 AVRIL 2017 : BLOCAGE PARKING GYMNASIUM</p> <p>Date de décision : 10/03/2017</p>			
			
<p>Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires</p> <p>Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes 8.3. Voirie</p>			
<p>Acte : 5502-2017.PDF</p>			
Classer			
Annuler			
Préparé	Date 21/03/17 à 17:35	Par <u>MARQUES Christine</u>	
Transmis	Date 21/03/17 à 17:35	Par <u>MARQUES Christine</u>	
Accusé de réception	Date 21/03/17 à 17:40		